

Communiqué :

DES DÉPARTEMENTS SANS MÉDECINS SCOLAIRES À LA RENTRÉE !

Pour la 1ère fois en France, des départements n'auront pas de médecins scolaires à la rentrée.

Alors que le SMeδEN-FO tire la sonnette d'alarme depuis des années sur les conditions de travail qui ne cessent de s'aggraver (1 médecin pour 10 000 élèves en moyenne actuellement, à l'encontre des recommandations qui sont de 1 médecin pour 5000 élèves, 3000 en ZEP - multiplication des missions) et réclament postes et revalorisation conséquente de la grille indiciaire, des départements seront pour la 1ère fois sans médecins scolaires à la rentrée, laissant des familles, jeunes et enseignants dans des situations difficiles.

Ce sera par exemple le cas de l'Indre avec 25 000 élèves !

Dans d'autres départements, la pénurie de médecins est tout aussi préjudiciable au suivi de santé des élèves. Pour exemple :

- 10 postes vacants en Ile et Vilaine, soit 1 médecin pour 16 000 élèves !
- Corrèze : 2 médecins pour 34 000 élèves, soit 1 médecin pour 17 000 !
- Vosges : 4,5 ETP de médecins pour 60 000 élèves, soit 1 médecin pour 13 300 élèves !!

Cette pénurie résulte de plusieurs facteurs bien connus :

- baisse de la démographie médicale ;
- absence de recrutement palliant les départs à la retraite à l'EN depuis 10 ans ;
- manque d'attractivité de la profession.

Le ministère, alerté régulièrement, ne semble pas prendre en compte la situation et loin d'y remédier laisse trainer les choses, ou fait semblant d'agir, comme le groupe de travail sur les missions par exemple, appelé GT 12.

Les médecins, ont cependant continué de « faire le grand écart » et d'assumer au mieux les nombreuses missions qui leur sont dévolues pour prendre en charge le suivi de santé de la population scolaire dans de nombreux domaines : maladie chronique, handicap, mal-être des élèves, troubles des apprentissages, aménagements de la scolarité et des examens, etc.

Mais cela ne peut plus durer. Le point de rupture arrive !

La circulaire de rentrée 2014 réaffirme pourtant des priorités :

- « la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves doit être renforcée (...). Les personnels médicaux, infirmiers et sociaux de l'Education nationale en sont des acteurs essentiels » (cf. annexe 19).
- réduire les inégalités
- lutte contre le décrochage scolaire
- prévention des conduites addictives
- prévention et lutte contre l'illettrisme

Le ministère doit se donner les moyens de mettre en place sa politique éducative, sociale et de santé. Il faut donc recruter des médecins et pour cela rendre attractifs les postes dans l'éducation nationale. Il faut revoir à la hausse les grilles de traitement et les indemnités.

Le SMeδEN-Force Ouvrière demande des réponses urgentes au ministère !

Montreuil, le 26 juin 2014